

édifice joignant ni approchant les murailles du monastère; les conseillers et échevins consentirent à laisser en place publique et commune les fossés et l'emplacement que couvrent aujourd'hui la place des Terreaux et l'Hôtel de Ville.

Enfin, à raison de la cession et de l'abandon de la directe, la ville s'engagea à payer auxdites dames la somme de six cents livres, et leur permit de prendre des pierres aux murailles de la ville en telle quantité qu'il leur plairait pour leurs réparations.

Le 14 janvier 1557 (1556 vieux style) le Consulat solda les trois cents livres tournois qui restaient dus pour le deuxième paiement (15).

Plus tard, les protestants rasèrent les murs du cimetière et une partie des clôtures du monastère, afin que la communication fût libre de la place du Plâtre aux fossés des Terreaux, et que ceux qui arrivaient par la rue Malconseil (rue de l'Impératrice) pussent traverser tout de suite au point où commence la rue Pisay, au lieu de faire le circuit par cette rue pour aboutir aux fossés par la rue (bâtie depuis), qui tendait au Griffon. Aussi Françoise de Clermont, aussitôt après l'édit de pacification, voulut faire relever ces murailles; les ouvriers étaient déjà sur le terrain, lorsque le Consulat soutint qu'il était commode pour le public de maintenir ce passage dans une largeur de dix-sept pieds, et fit faire les tracés nécessaires. L'abbesse résista et se plaignit au Roi; mais ses remontrances n'eurent pas de succès; le passage subsista et devint le débouché de la rue, dite Clermont, absorbée maintenant par la rue de l'Impératrice. L'abbesse reçut 800 livres pour toute indemnité du passage qui séparait de l'enclos du monastère une partie importante

(15) Reg. BB 79, folio, 30 verso.